



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

3^e trimestre 2024



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale

3^e trimestre 2024

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre début janvier et fin septembre 2024, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en hausse de 0,2 % sur un an (+0,3 % au niveau national). L'investissement augmente de 0,1 % (+1,3 % au niveau national). Les créations d'entreprises sont en baisse de 1,8 %. Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 24 % sur un an dans la région, comme au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs privés diminuent d'un point.

L'emploi salarié est en légère hausse au 3^e trimestre (+0,1 point). Le taux de chômage est stable. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C enregistre une hausse (+0,4 %) entre le 2^e et le 3^e trimestre 2024. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est stable sur un an. En cumul entre janvier et septembre 2024, les ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre de PSE et autres licenciements économiques collectifs sont en forte augmentation sur un an.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 2,2 % sur un an, tout comme celui des allocataires de la prime d'activité (+0,2 %). Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminue de 0,6 %.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : <i>(données cumulées entre janvier et septembre 2024)</i>	➔	+0,2 % sur un an
Créations d'entreprises : <i>(T3 2024)</i>	➡	-1,8 % sur un trimestre
Emploi salarié : <i>(T3 2024)</i>	➔	+0,1 % sur un trimestre
Intérim : <i>(T3 2024)</i>	➡	- 2,2 % sur un trimestre
DPAE : <i>(T3 2024)</i>	➔	+ 3,1 % sur un an
Taux de chômage : <i>(T3 2024)</i>	➔	Stable sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC : <i>(T3 2024)</i>	➔	+ 0,4 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : <i>(Septembre 2024)</i>	➔	+2,2 % sur un an
Prime d'activité : <i>(Septembre 2024)</i>	➔	+0,2 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional</i>	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i>	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i>	5
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i>	6
<i>Importations et exportations</i>	7
<i>Conjoncture hôtelière</i>	8
<i>Conjoncture immobilière</i>	9

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i>	10
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i>	12
<i>Activité partielle</i>	12
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i>	13
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i>	16
<i>Taux de chômage</i>	16
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i>	17

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i>	19
--	----

Économie

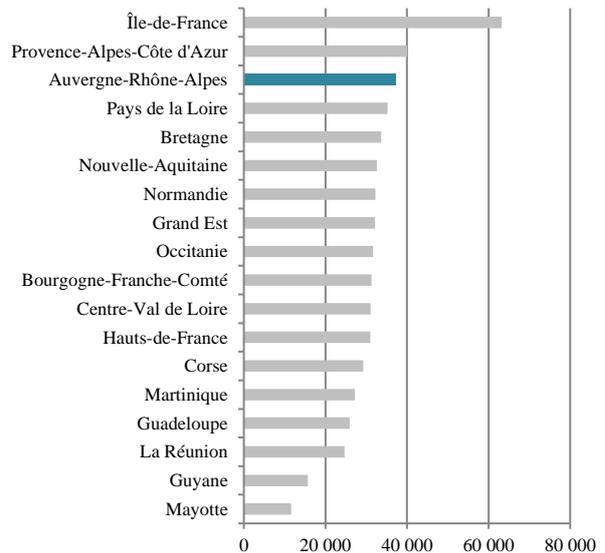
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes passe du deuxième au troisième rang des régions derrière l'Ile-de-France (63 256 euros) et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (40 043 euros).

Pib par habitant



Légère hausse du chiffre d'affaires et de l'investissement des entreprises de la région

En cumul entre janvier et septembre 2024, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 424 600 millions d'euros. Il augmente de 0,2 % sur un an (+0,3 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans le transport et entreposage (+2,4 %), l'hébergement et restauration (+3,2%) et les activités financières dont les assurances (+26,4%). Néanmoins, il baisse dans tous les autres principaux secteurs : -1,7 % dans l'industrie (contre -2 % au niveau national), -2 % dans la construction (contre -0,3 % au niveau national), et -2 % dans le commerce (contre -1,5 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises est en hausse : +0,1 % sur un an (+1,3 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2023 (en M€)	Montant 2024 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	423 632	424 594	0,2%
Dont :			
Industrie manufacturière	104 676	102 896	-1,7%
Construction	38 181	37 402	-2,0%
Commerce	135 113	132 371	-2,0%
Activités financières	19 022	24 042	26,4%
Transports et entreposages	18 868	19 321	2,4%
Hébergement et restauration	10 850	11 192	3,2%
Total France	4 905 735	4 921 302	0,3%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	3 125	3 128	0,1%
France	38 674	39 158	1,3%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 septembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2023 et 2024).

Baisse du taux de restes à recouvrer

Fin septembre 2024, le taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 7,8 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (10 %).

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse d'un point sur un an. Il diminue de 0,5 point pour les entreprises privées, de 1,2 point pour les travailleurs indépendants, de 0,2 point pour les employeurs publics et de 0,5 point pour les particuliers employeurs Urssaf.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2024/2023
Employeurs Privés	8,3%	-0,5 pt
Travailleurs Indépendants	8,4%	-1,2 pt
TI classiques hors AE	10,0%	-1,5 pt
Auto-entrepreneurs	6,3%	-0,6 pt
Autres catégories	4,9%	-1,4 pt
Employeurs Publics	4,4%	-0,2 pt
Particuliers employeurs Urssaf	0,5%	-0,5 pt
Frontaliers suisses	6,6%	-0,7 pt
Autres*	6,8%	-6,7 pt
Total	7,8%	-1,0 pt

*Artistes-auteurs, laboratoires, assurés personnels, etc.

Champ : données arrêtées au 30 septembre 2024

Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Baisse des créations d'entreprises sur le trimestre, hausse sur un an

Au 3^e trimestre 2024, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en baisse (-1,8 % sur un trimestre ; -3,3 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 32 600. Elles sont en baisse tant pour les micro-entreprises (-2,6 %) que pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (-0,2 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en baisse dans l'industrie (-3,3 %), dans la construction (-9,9 %), dans les services (-3,4 %) mais augmentent dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » (+5,4 %).

Sur un an, les créations d'entreprises sont en hausse de 5,7 % dans la région (+ 0,2 % au niveau national).

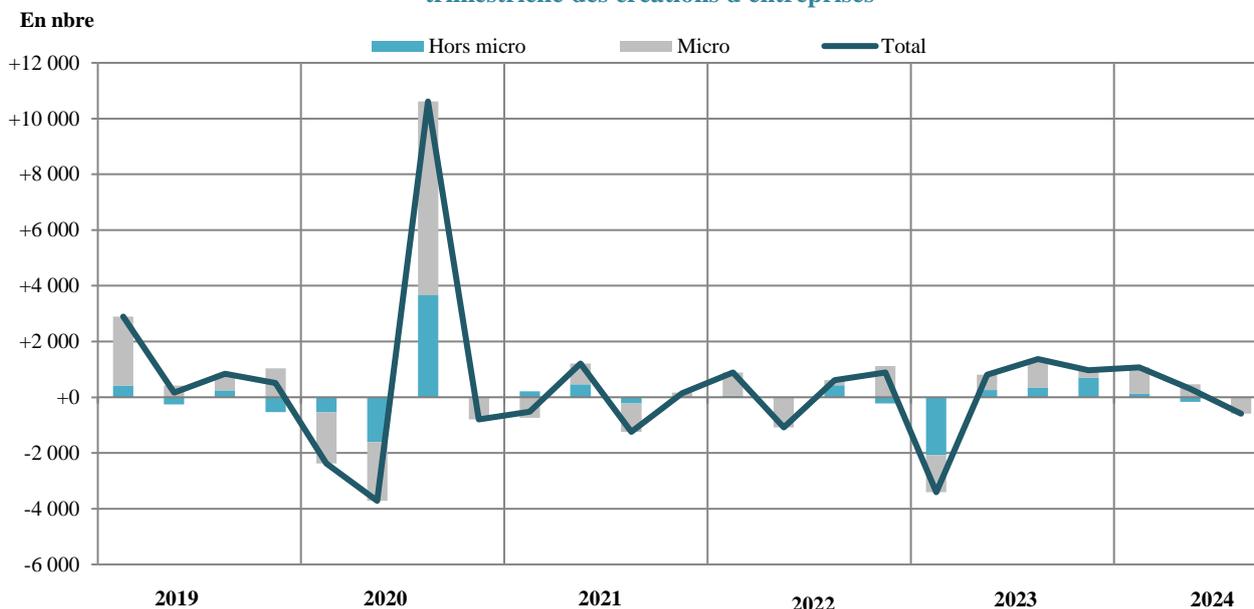
Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	3 ^e me Trim. 2023	2 ^e me Trim. 2023	3 ^e me Trim. 2024	Trim.	Annuelle
Total régional	30 838	33 187	32 601	-1,8%	5,7%
hors micro-entrepreneurs	10 561	11 217	11 197	-0,2%	6,0%
micro-entrepreneurs	20 277	21 970	21 404	-2,6%	5,6%
Total France	272 987	282 734	273 476	-3,3%	0,2%
hors micro-entrepreneurs	97 866	99 568	96 672	-2,9%	-1,2%
micro-entrepreneurs	175 121	183 166	176 804	-3,5%	1,0%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
 Données trimestrielles CVS .

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré 7 560 entre début octobre 2023 et fin septembre 2024, soit une hausse de 24 % sur un an, comme au niveau national.

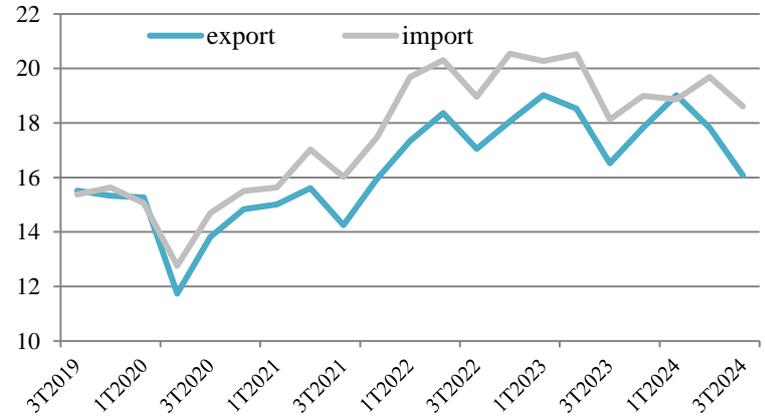
Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Baisse des exportations et hausse des importations sur un an

Au 3^e trimestre 2024, le montant des **exportations** atteint 16,1 milliards d'euros, soit une baisse de 2,7 % par rapport au 3^e trimestre 2023. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 18,6 milliards d'euros. Elles augmentent de 2,6 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 11,9 % en cumulé entre janvier et septembre 2024 (-0,4 point sur un an). Elle est de 10,1 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Baisse de l'activité hôtelière sur un an

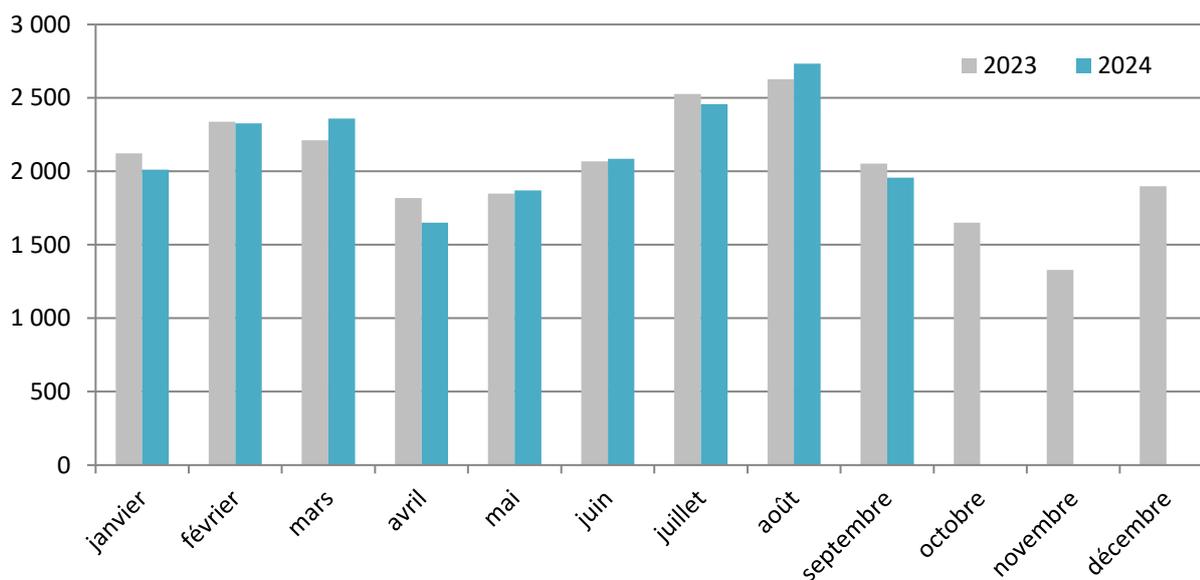
Au **3^e trimestre 2024**, environ 7,1 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 0,8 % sur un an (-2,7 % au niveau national).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	7 205	4 879	6 697	5 606	7 149
France	68 197	46 644	43 030	57 312	66 384
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	-2,9%	-0,1%	0,4%	-2,3%	-0,8%
France	-3,4%	-3,3%	1,2%	-4,6%	-2,7%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

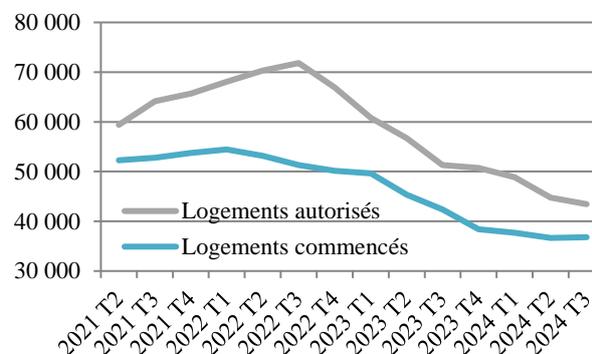
Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

Entre début octobre 2023 et fin septembre 2024, 43 450 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 16,7 % par rapport à l'année précédente (-9,8 % au niveau national). Les autorisations de logements baissent dans tous les départements de la région sur un an (de -4,6 % en Isère à -42,7 % dans l'Allier) à l'exception de l'Ain (+10,8 %) et de la Loire (+4,4 %).

Sur la même période, 36 780 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de près de 15,7 % par rapport à l'année précédente (-20,8 % au niveau national). Cette baisse concerne aussi bien les logements individuels que les logements collectifs. Les mises en chantier diminuent dans tous les départements à l'exception du Puy de Dôme (+6,1 %) et du Rhône (+3,5 %).

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 4,5 millions de m² entre début octobre 2023 et fin septembre 2024, soit une baisse de 13,1 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 1,4 % sur un an. Il atteint 2,7 millions de m² sur la période.

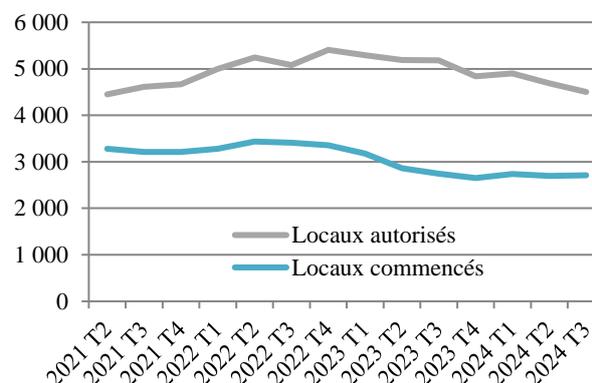
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

Légère hausse de l'emploi salarié au 3^e trimestre 2024

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère hausse **au 3^e trimestre 2024**. Il augmente de 0,1 % (+ 4 500 emplois) au niveau régional (+0,3 % au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 267 300 salariés. L'emploi salarié hors intérim augmente de 6 800 emplois. L'emploi intérimaire diminue d'environ 2 300 unités sur un trimestre (-2,2 %).

L'emploi salarié progresse de 0,6 % dans le secteur public et stagne dans le privé.

Sur un an, la région gagne environ 8 800 emplois salariés (+ 0,3 %, contre + 0,5 % au niveau national). L'emploi intérimaire baisse de près de 7,3 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 3^e trimestre 2024, l'emploi salarié total est en hausse d'environ 4 500 unités : + 6 800 emplois hors intérim, - 2 300 emplois intérimaires

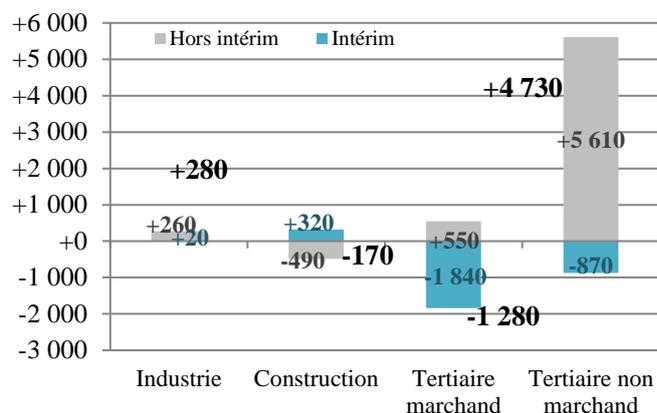
Au **3^e trimestre 2024**, l'emploi salarié dans l'**industrie** augmente légèrement (+0,1 % ; +280 emplois). Il augmente en dehors de l'intérim (environ + 260 emplois) et de 20 unités dans l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie diminue de 0,1 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,1 % et -1,9 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est en recul de 0,1 %, avec environ 1 280 emplois en moins (+550 emplois hors intérim, -1 840 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs augmentent de 0,1 %.

L'emploi salarié augmente de 0,5 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre et de 1,3 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2023 T3	2024 T2	2024 T3	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	25 800	25 000	25 900	3,6%	0,1%	1,2%
Industrie	549 300	548 400	548 700	0,1%	-0,1%	6,9%
Construction	217 600	213 700	213 500	-0,1%	-1,9%	8,2%
Tertiaire marchand	1 480 100	1 482 300	1 481 000	-0,1%	0,1%	2,9%
Tertiaire non marchand	985 600	993 500	998 200	0,5%	1,3%	0,6%
Total régional	3 258 500	3 262 800	3 267 300	0,1%	0,3%	3,2%
Dont : Intérim	109 500	103 900	101 500	-2,2%	-7,3%	
Dont : Hors intérim	3 149 000	3 159 000	3 165 800	0,2%	0,5%	
Dont : Secteur privé	2 588 600	2 586 600	2 586 800	0,0%	-0,1%	
Dont : Secteur public	669 900	676 200	680 500	0,6%	1,6%	
Total France (Hors Mayotte)	27 047 100	27 129 300	27 178 000	0,2%	0,5%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

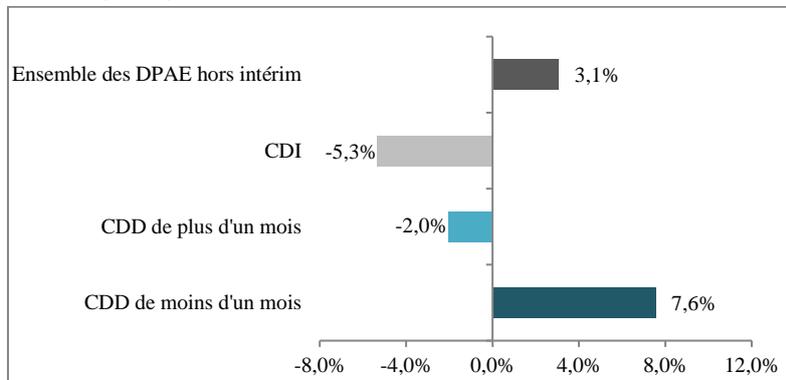
Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

Au 3^e trimestre 2024, on dénombre environ 786 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 3,1 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 7,6 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 2 % et de 5,3 %.

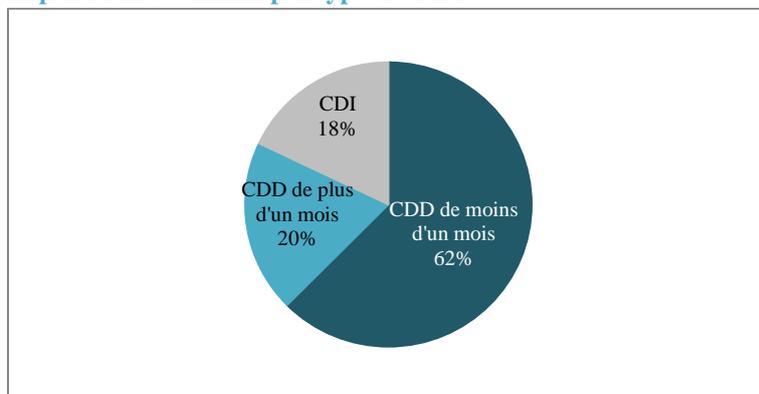
Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (62 %).

Le secteur tertiaire, qui totalise 93 % des embauches, progresse fortement (+ 4 %). À l'inverse, les déclarations d'embauche des secteurs de la construction et de l'industrie diminuent sur un an (respectivement -7,6 % et -5,6 %).

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Urssaf
 Données CVS – 3^e trimestre 2024

Près de 11 600 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 4^e trimestre 2023

Au 4^e trimestre 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, 11 565 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 939 055 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (15,2 % du total France entière), la région passe au 2^e rang, après les Hauts-de-France (21 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 85 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 4^e trimestre 2023.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : hausse des PSE et des autres licenciements économiques collectifs

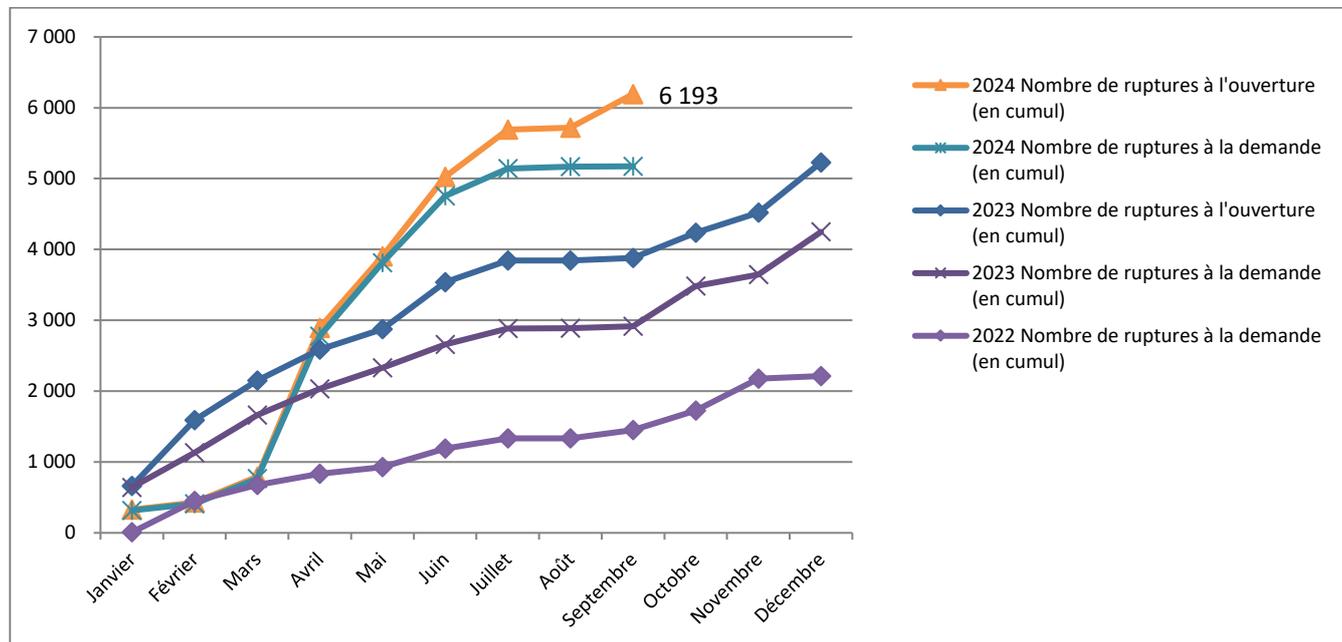
Entre le 1er janvier et le 30 septembre 2024, 117 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés. Le nombre de ruptures de contrat évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 6 193. Ce nombre est en hausse de 60 % sur un an. Environ 84 % des ruptures ont été validées à ce stade par l'administration.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 1 148 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (3 337 ruptures notifiées, + 1,2 % sur un an), et 132 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (2 118 ruptures à l'ouverture, + 17 % sur un an).

Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible (16 dossiers pour 79 ruptures envisagées à l'ouverture, soit 5 fois moins qu'un an auparavant).

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagé par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

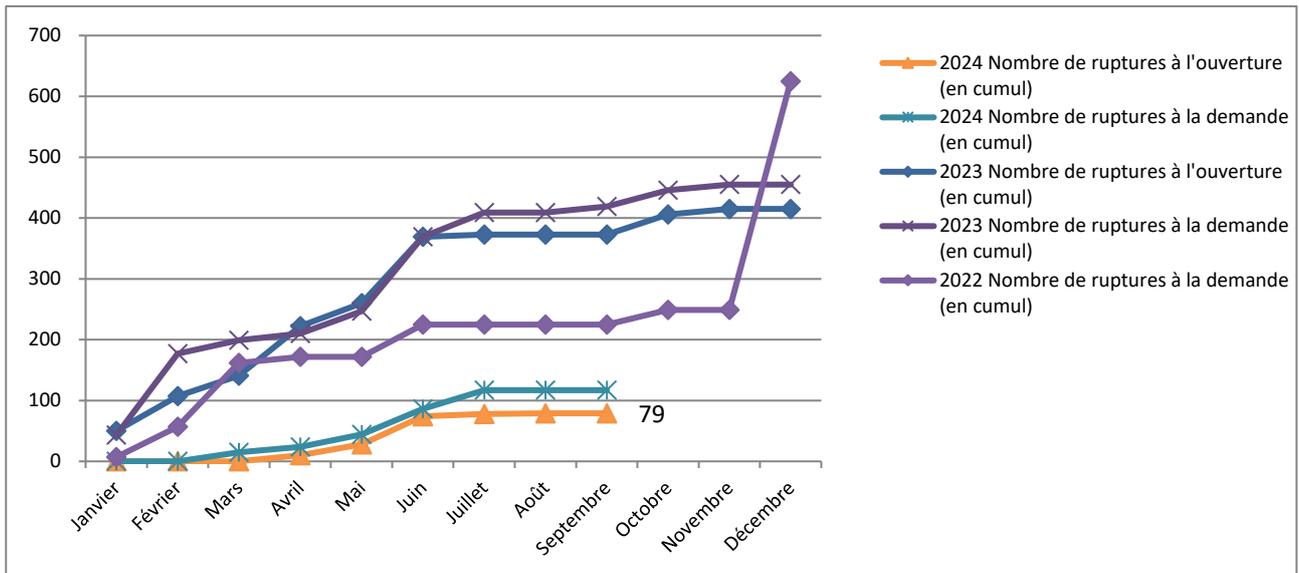
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

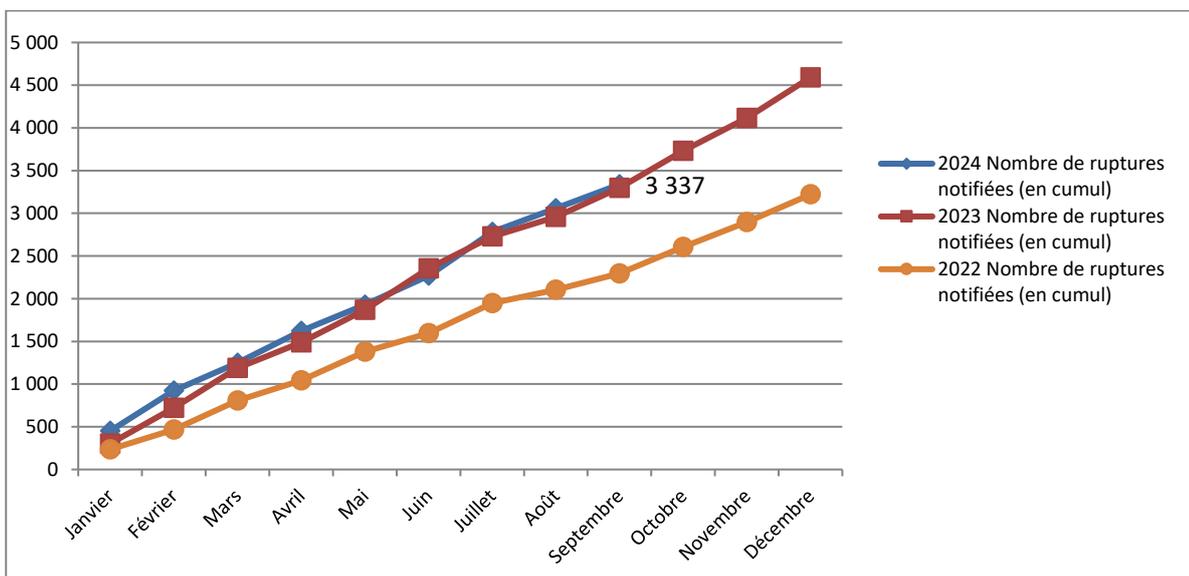
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

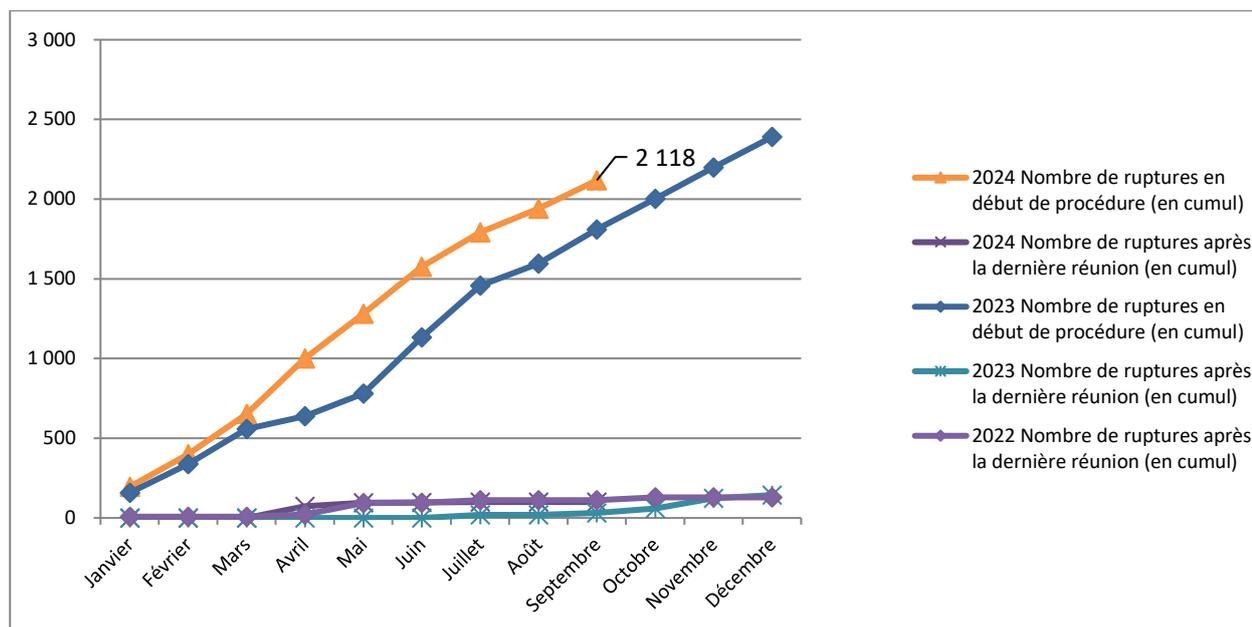
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

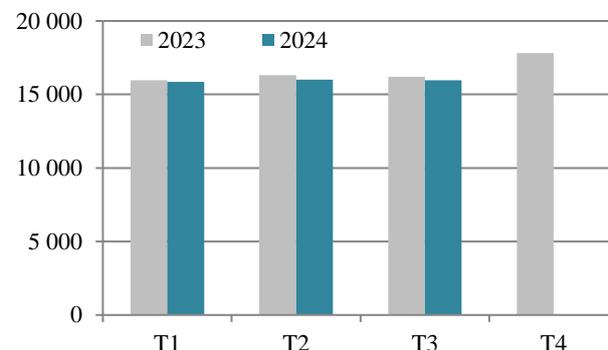
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse sur un an

Au 3^e trimestre 2024, 15 960 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de près de 1,5 % par rapport au 3^e trimestre 2023. Par ailleurs, ce trimestre, 0,8 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,7 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent également de 1,5 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



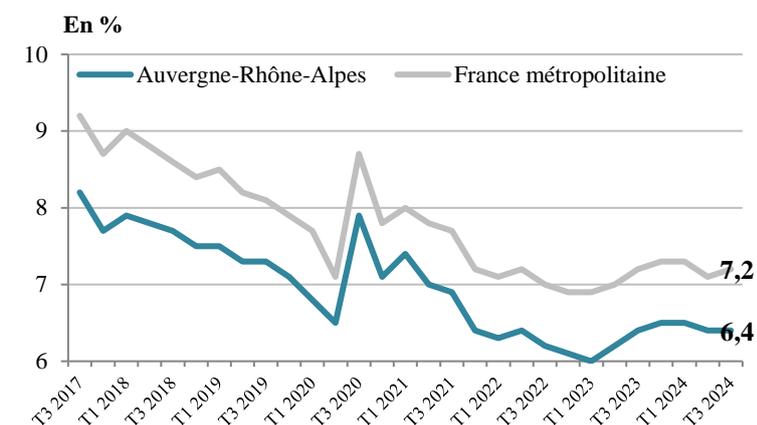
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de chômage est stable au 3^e trimestre 2024

Au 3^e trimestre 2024, le taux de chômage de la région Auvergne-Rhône-Alpes est stable, par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,2 % ; +0,1 point sur un trimestre). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne (6 %).

Sur un an, le taux de chômage est également stable dans la région et en France métropolitaine.

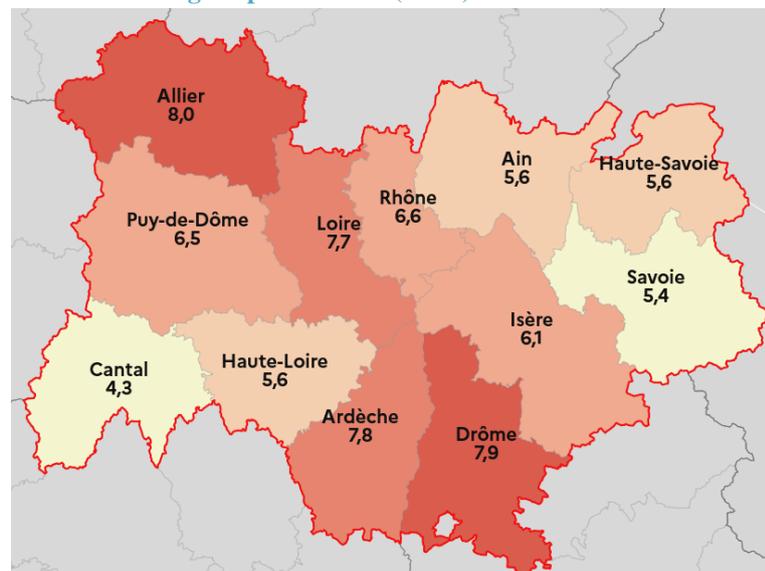
Taux de chômage trimestriel (en %)



Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,3 % dans le Cantal à 8 % dans l'Allier. Sur un trimestre, il est stable dans l'Ain, en Ardèche, dans la Drôme et en Haute-Loire. Il augmente de 0,1 point dans les autres départements.

Sur un an, le taux de chômage est stable dans l'Ain, le Cantal et le Puy de Dôme. Il recule de 0,3 point en Ardèche et de 0,1 point en Haute-Loire. Il augmente de 0,1 point en Isère, dans le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie et de 0,2 point dans la Loire.

Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
 Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC augmente sur un trimestre et sur un an

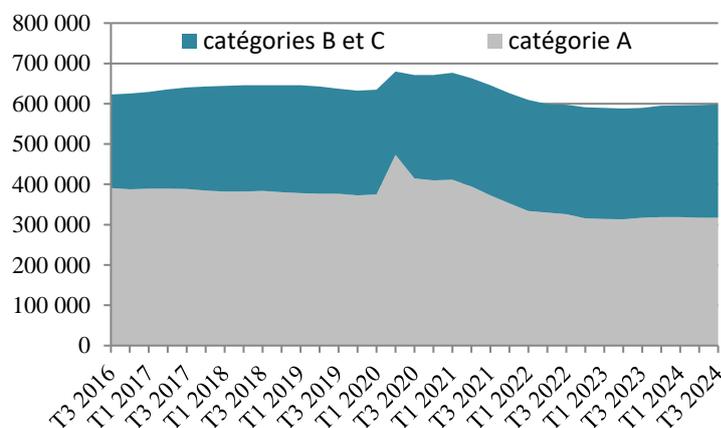
Au 3^e trimestre 2024, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 598 740 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en hausse de 0,4 % **par rapport au 2^e trimestre 2024**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) est stable sur un trimestre. Les catégories B et C (regroupées) augmentent de 0,8 %. Au 3^e trimestre 2024, les catégories B et C représentent 47,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, soit 0,8 point de plus qu'au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi des catégories ABC augmente de 1,5 %. La catégorie A est stable, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 3,3 %.

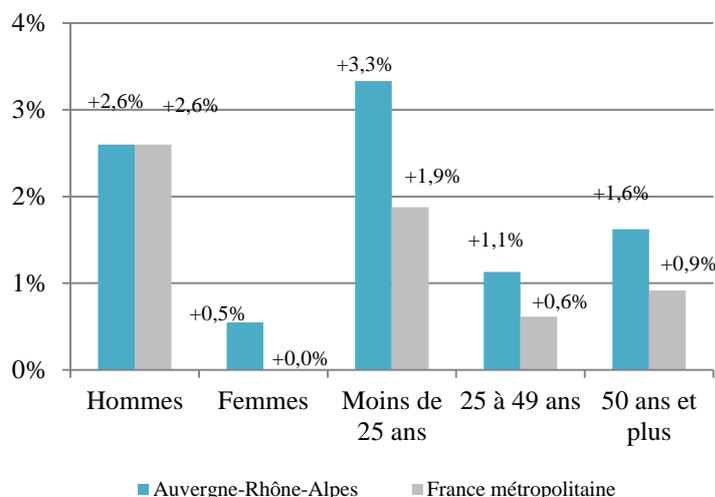
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région augmente à la fois pour les femmes (+ 0,5 %) et pour les hommes (+2,6 %) par rapport au 3^e trimestre 2023.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 3,3 %, celui des 25 à 49 ans, de 1,1 % et celui des 50 ans et plus de 1,6 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



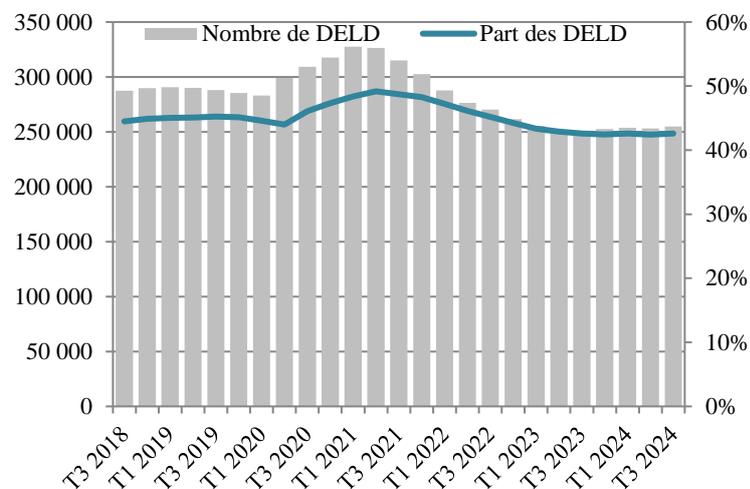
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus diminue de 1,5 % sur un an. Au 3^e trimestre 2024, La part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 42,6 %. Elle est stable sur un an. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à France Travail depuis 557 jours en moyenne, soit 10 jours de moins qu'au 3^e trimestre 2023.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T3 2024, on dénombre en moyenne 254 910 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA et des allocataires de la prime d'activité, baisse des bénéficiaires de l'ASS

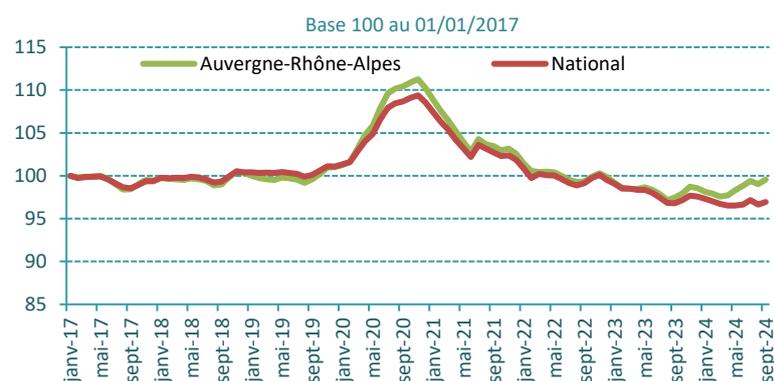
Fin septembre 2024, on dénombre 157 070 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 2,2 % sur un an.

Fin août 2024, la région compte environ 14 445 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une baisse de 8,6 % sur un an. Ce dispositif a été mis en place le 1^{er} mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

Fin août 2024, 23 340 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 0,6 % par rapport à août 2023. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

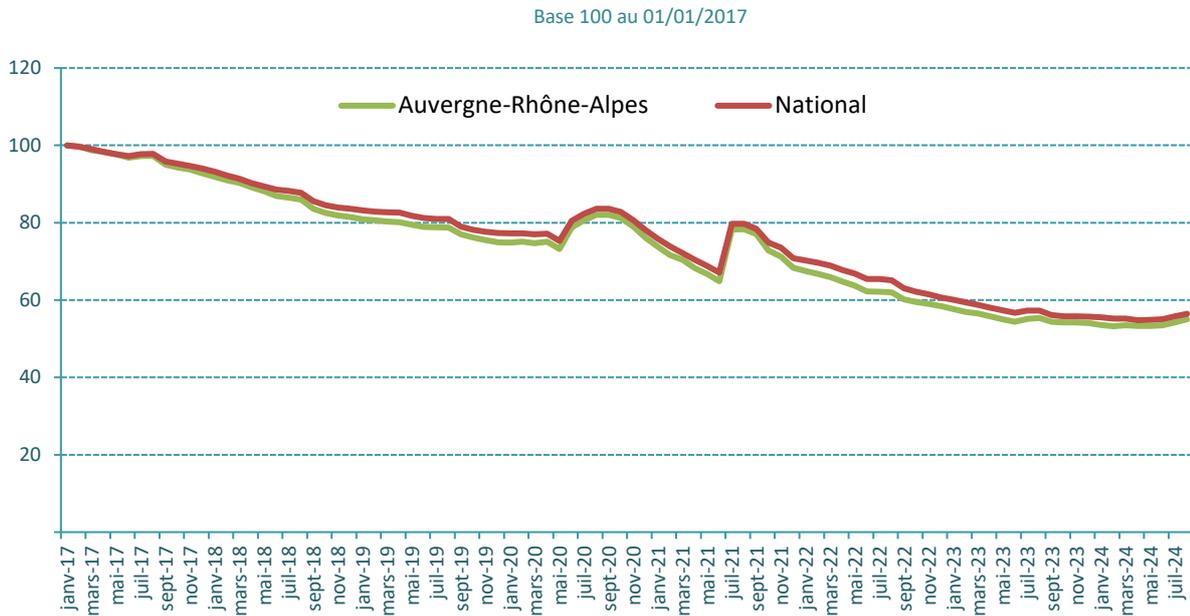
Fin septembre 2024, on dénombre 530 090 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit hausse de 0,2 % par rapport à septembre 2023.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



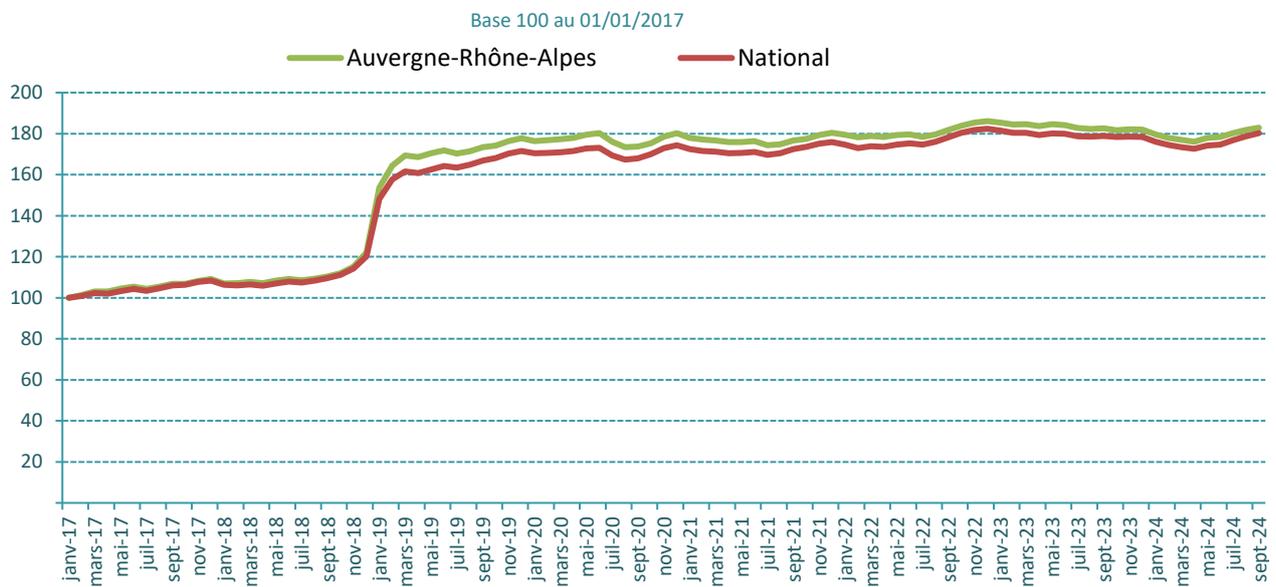
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA)

Panorama statistique 2023 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), septembre 2024

Jeunes inactifs ou au chômage : cinq profils, une forte influence des conditions familiales – ANTOINE Patricia, PRIVAS Christophe (INSEE), SEON Martial, VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS ARA), BLONDON Alexandre (France Travail ARA)

La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA)

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l'emploi– JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024

L'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2024

Eléments sur les personnes âgées dans la Haute-Loire – GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2023

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes - GRAFF Didier (DREETS ARA), novembre 2023

Les personnes en situation de handicap dans le Rhône - JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes – DECORME Héléne, LECROART Aude (INSEE) – en partenariat avec la DREETS ARA, juillet 2023

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 3^e trimestre 2024 – DREETS ARA, décembre 2024

Emploi salarié régional et départemental au 3^e trimestre 2024 – DREETS ARA, décembre 2024

Demande d'emploi régionale et départementale, 3^e trimestre 2024, DREETS ARA –France Travail, octobre 2024

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Sébastien CRESSOT (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

